

## Compte-rendu du groupe de travail (GT) « urbain, aménagements, bords de route »

### Stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) Occitanie CBNMed/CBNPMP

05/05/2022, visioconférence  
version finale (erratum)

Pour toutes questions concernant les PEE en région Occitanie, vous pouvez contacter les référents à l'adresse mail suivante : [contact@pee-occitanie.fr](mailto:contact@pee-occitanie.fr)

Pour toutes questions sur les EEE Faune en région Occitanie, vous pouvez contacter les référents à ces adresses : [camille.gilliot@cen-occitanie.org](mailto:camille.gilliot@cen-occitanie.org) et [iris.lang@cen-occitanie.org](mailto:iris.lang@cen-occitanie.org)

#### **Documents joints :**

- diaporama (.pdf)
- documents de référence : liens

#### **Participants :** 17 personnes

- Laure Chevillard (PNR Pyrénées Ariégeoises)
- Cyril Cottaz (CBNMed)
- Jérôme Dao (CBNPMP)
- Anne-Marie Ducasse (FREDON Occitanie)
- Vincent Dumeunier (CD11)
- Pierre Ehret (DGAL, basé à la DRAAF Montpellier)
- Sébastien Fournié (DREAL Occitanie)
- Camille Gilliot (CEN Occitanie)
- Iris Lang (CEN Occitanie)
- Nicolas Manthe (DDTM34)
- James Molina (CBNMed)
- Jérémie Pringault (CPIE81)
- Christophe Rosso (Collectivité Le Grau du Roi),
- Mailys Rumeau (CBNPMP)
- Emmanuel Sutter (DDT65)
- Louise Turpin (CBNMed)
- Véronique Ventre (ARB Occitanie)

**Excusés :**

- Mailys Alison (Région Occitanie)
- Frantz Hopkins (Parc national des Cévennes)

**PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES D'OCCITANIE PAR CYRIL COTTAZ (CBNMD), JÉROME DAO (CBNPMP) ET LOUISE TURPIN (CBNMD).**

Voir pièce-jointe (diaporama).

**PARTIE II : SONDAGES ET DISCUSSIONS  
GROUPE DE TRAVAIL**

**SONDAGE 1 : Besoins**

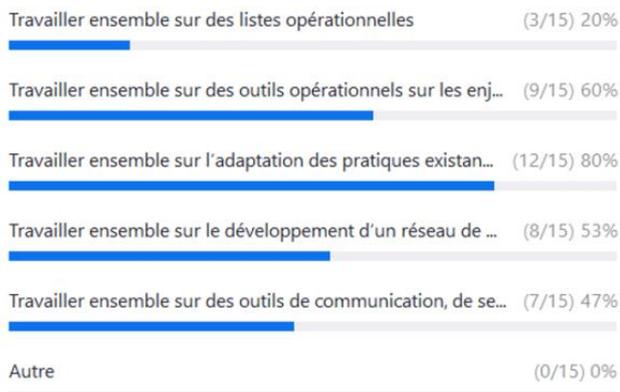
Quels sont vos besoins ?

**BESOINS**

1:42 | 1 question | 15 sur 15 (100%) a/ont participé

1. Parmi ces propositions, quelles seraient les actions que vous souhaiteriez voir mises en place à l'avenir ? (3 choix possibles) (Choix multiple) \*

15/15 (100%) a/ont répondu



*Travailler ensemble sur des listes opérationnelles = 20%*

*Travailler ensemble sur des outils opérationnels sur les enjeux = 60%*

*Travailler ensemble sur les pratiques existantes = 80%*

*Travailler ensemble sur le développement d'un réseau de surveillance = 53%*

*Travailler ensemble sur des outils de communication, de sensibilisation = 47%*

**Figure 1 : résultats du sondage 1**

**Sur la question des besoins :**

L'équipe organisatrice présente les résultats du sondage et invite les participants à développer leur choix.

**Vincent Dumeunier (CD11)** répond que les services du Département sont parfois sollicités par les citoyens, élus, communes, etc. pour pouvoir agir sur des invasions d'espèces exotiques (ou pas !). Les contributions les plus utiles pourraient être de la formation, de l'expérimentation sur une plante donnée. Si un protocole est proposé on peut espérer que la direction des routes du CD11 se mobilise en réalisant des **expérimentations** (avec les autorisations nécessaires étant donné que c'est le domaine public) sur les accotements par exemple. On pourrait imaginer mettre en place une organisation administrative et technique pour réaliser ce type d'actions.

L'équipe organisatrice demande si, jusqu'à présent, il y a eu des adaptations particulières des pratiques au niveau du CD11 ?

**Vincent Dumeunier (CD11)** explique qu'ils sont passés au Zéro-Phyto, ce qui est une bonne nouvelle mais qui peut laisser démuni certains collègues, car certaines PEE comme le séneçon du Cap parviennent à se développer et peut créer des conflits avec le monde agricole. L'Aude est à l'interface de plusieurs régions bioclimatiques, donc ça pourrait être un bon terrain d'expérimentation pour la gestion des PEE. Une thématique importante est la priorisation des actions et le besoin d'outils pour aider à cette priorisation. Il est difficile de composer avec tous les enjeux (PEE, orchidées, papillons, ex : diane).

**Anne-Marie Ducasse (FREDON Occitanie)** en réaction à l'intervention de **Vincent Dumeunier (CD11)**, sur le sujet de l'ambrosie : il y a très peu d'ambrosies dans l'Aude, mais l'année dernière il en a été trouvé un peu en bords de route. Tout de suite, le service des routes a réagi et a mis en place une fauche différenciée, initiative qui est saluée.

**Mailys Rumeau (CBNPMP)** explique qu'il y a des gros besoins en termes de guides et **document-cadre** pour orienter les actions sur la gestion des bords de route : des documents sur la **prévention**, la gestion au quotidien ainsi que la gestion ponctuelle, le tout avec des retours d'expériences et que cela soit partagé en réseau.

**James Molina (CBNMed)** précise qu'il est important de travailler sur des listes, non seulement pour ceux qui vont gérer mais aussi pour ceux qui préconisent. Les espèces doivent être traitées en cohérence globale. Que ce soit au niveau de l'administration qui instruit des dossiers, ou du paysagiste qui aménage. Il faudrait qu'on ait un document-cadre commun pour une homogénéité de gestion, de priorité, de pratiques, etc. avec possiblement **un accompagnement des financements en lien avec ces documents**. L'objectif est d'avoir une vision partagée appliquée sur l'ensemble du territoire, avec des vraies préconisations de gestion communes et homogénéisées à l'échelle de la région (guide sur ce qui doit être fait ou non) : espèces à ne pas éradiquer, espèces à éradiquer.

**Sébastien Fournié (DREAL Occitanie)** est en accord avec l'intervention de James, il est important de se coordonner sur les procédures de financement, et entre co-financeurs. Il y a un travail à faire pour se coordonner (financeurs État).

#### Sur la question des outils de communication :

**Mailys Rumeau (CBNPMP)** pense que beaucoup de gens se sentent certainement concernés par le volet communication et sensibilisation.

**Véronique Ventre (ARB Occitanie)** précise qu'il faut communiquer et sensibiliser sur ce qu'il faut faire et ne pas faire. Il faut adapter le discours et les outils de communication aux cibles, en considérant les métiers de chacun.

**James Molina (CBNMed)** souligne l'importance de cibler les publics : ce n'est pas la même démarche d'instruire que de lutter, que de prévenir, etc. Il faudrait faire une sélection de taxons sur lesquels être intransigeant tout en rendant la chose digeste. Définir clairement les espèces : celles qu'on ne veut pas, celles que l'on veut bien sous certaines conditions.

**Jérôme Dao (CBNPMP)** souligne une difficulté par rapport à la liste : elle contient des taxons non désirés pour certains acteurs (par exemple, un acteur « route » peut trouver difficile de gérer une espèce dynamique, alors qu'un acteur de l'aménagement peut vouloir cette espèce parce qu'elle est structurante pour le paysage à aménager). Cela pose des difficultés de priorisation. Il faut bien expliquer aux cibles pourquoi tel taxon pose problème, et dans quel contexte. Auquel cas ensuite on peut aider **sur la priorisation des taxons à gérer (les impacts, les usages)**. L'idéal est de construire la priorisation ensemble pour que ça convienne à tout le monde. Ce qui va être délicat : comprendre (en dialoguant avec les acteurs de l'aménagement du paysage) ce qui fait que certains taxons arrivent sur le marché alors qu'ils ont une dynamique problématique ? Comment on travaille pour faire sortir ces taxons du marché ?

**James Molina (CBNMed)** : attention à ne pas dire "nous avons la science infuse et nous vous interdisons de faire ça". Mais plutôt "pourquoi vous utilisez *Tamarix ramosissima* et pas une autre ?" pour essayer de comprendre. En général, les risques que représentent les PEE sont bien compris quand il s'agit de la santé ou de l'aspect agricole, plutôt que quand il s'agit de l'environnement.

**Véronique Ventre (ARB Occitanie)** demande confirmation : la stratégie traite-t-elle à la fois l'implantation potentielle d'espèces exotiques envahissantes (côté prévention) et le côté gestion ? Ces deux axes de travail semblent être structurants pour construire la stratégie : prévenir versus gérer. Ce ne sera pas le même public pour chacun de ces deux aspects. L'implantation d'individus potentiellement envahissants et la gestion de l'existant ne visent pas les mêmes publics. Les **pépinières et les producteurs sont une cible essentielle** à sensibiliser pour arriver à stopper la commercialisation de ce genre d'espèces. Les pépiniéristes ne rentrent pas dans la cible "gestion". Peut-être qu'il faudrait d'abord identifier les cibles, puis, pour chaque cible, définir les actions (formation, guide...) à mettre en place.

**James Molina (CBNMed)** répond qu'effectivement, la préoccupation de celui qui plante n'est pas la même que celui qui gère. Une espèce peut être très jolie en milieu urbain et invasive (ex : les griffes de sorcière, *Carpobrotus*). En fonction de l'endroit où l'on veut les mettre et de l'usage qu'on peut en faire, on peut ne pas interdire les mêmes plantes. Deux grandes questions : comment est-ce que l'on peut pousser les gens à ne pas planter ? et quand c'est planté, comment on lutte ? Les services « espaces verts » font partie des « publics captifs » (publics de fournisseurs) et sont donc une cible primordiale : s'il y a une baisse de la demande (de ne plus avoir telle ou telle plante : cyprès ou tamaris par ex.) : il y aura moins d'offres et donc moins d'achats.

**L'équipe organisatrice** demande, pour creuser sur la question d'aménagements : pourrait-on avoir des retours de l'État, des DDT ? Êtes-vous amenés à vous positionner sur des dossiers ? Quelles sont vos attentes ?

**Sébastien Fournié (DREAL Occitanie)**, chargé entre autres des dossiers de dérogations espèces protégées, spécialisé sur les dossiers photovoltaïques et carrières, répond que parfois, des porteurs de projets proposent des mesures de lutte contre les PEE. Il remarque que, souvent, ce sont des mesures un peu « génériques » (faire attention, éviter de disperser) qui ne donnent pas une vision claire de ce qui doit être fait, et des précautions à prendre, etc. Les porteurs de projets mettent cette mesure là car « c'est bien de la mettre » mais il manque une réflexion approfondie sur la façon de faire. Il y a donc une vraie marge de progrès là-dessus. Il serait peut-être bien de diffuser de l'information vers ces acteurs (préconisations de gestion, retours d'expériences, gestion des déchets, etc.). Par exemple, leur fournir des expériences de gestion et de lutte qui ont fonctionné (comme on en trouve sur le CDR-EEE, mais pour toutes les espèces), plus d'informations sur comment les transporter, comment les détruire, etc. Il y a un sentiment global d'un manque d'informations.

**L'équipe organisatrice** : est-ce que des rencontres de terrain par exemple seraient pertinentes?

**Sébastien Fournié (DREAL Occitanie)** répond que ça pourrait être une bonne idée. La DREAL Occitanie est parfois maître d'ouvrage pour certains projets routiers/autoroutiers. En termes de prise de contact, ça peut être facile de proposer ça à la DRAC, et mettre en place ce type de sorties terrain. Il évoque une formation EEE organisée par l'OFB à Pérols en 2018 avec la présence d'un acteur « route ». Le problème aujourd'hui se posait déjà à l'époque : il y a un manque de matière pour traiter le problème.

**Emmanuel Sutter (DDT65)** va dans le sens de Sébastien Fournié : c'est un constat (pour l'ambrosie par exemple) ce n'est plus l'ARS qui est impliquée, les techniciens de rivières agissent aussi. Au niveau de la DDT65, on est sollicité pour avis PEE au niveau des incidences Natura 2000, de même que pour d'autres dossiers déposés (ex : ouvrages hydroélectriques ou autre). Parfois, les maîtres d'œuvre font des préconisations, mais un manque de formation ressort. Avec le turn-over, de nouvelles personnes arrivent en poste sans être formées à ces questions : besoin de formation des services de l'État et besoin d'une **aide pour identifier les outils déjà accessibles** ! L'information est disponible mais les gens n'ont pas forcément le temps d'aller la chercher. Suggestion : des plaquettes pour aider les maîtres d'ouvrage à formuler des recommandations lorsque la DDT est sollicitée.

**Véronique Ventre (ARB Occitanie)**, concernant les propositions un peu trop « génériques » : ce qui peut être intéressant, c'est d'**adapter les éléments à la cible (préconisation, formation, guides, etc.)**. Il faudrait bien comprendre, pour chaque cible, pourquoi les gens sont amenés à utiliser des essences problématiques (quels intérêts ils trouvent dans ces essences-là ?). En fonction de cela, on peut définir quel discours **de sensibilisation** et quel argumentaire adopter pour les convaincre, pour que l'on puisse **adapter le discours à la cible**. L'argumentaire est particulièrement important sur le coût de gestion, mais aussi sur les besoins en termes d'aménagements, sur le côté esthétique, l'entretien. L'idée est de montrer qu'on peut faire autrement et se passer des espèces problématiques. Pour faciliter la volonté de changement, il serait bien de **proposer des retours d'expériences de pair à pair** (d'une collectivité pour s'adresser à une collectivité, d'un producteur qui a arrêté de proposer des essences envahissantes, pour s'adresser aux autres producteurs réticents). Sur le CDR-EEE, il y a des propositions, mais pas sur toutes les espèces. Il faudrait peut-être identifier où sont les trous dans la raquette, et porter l'effort pour compléter l'existant : faire le point sur ce qui est proposé et pour quel type de public. Peut-être pour préciser les besoins de chaque interlocuteur, prévoir de lancer des enquêtes auprès de ces acteurs (enquête en ligne assez courte et diffusée largement).

**Cyril Cottaz (CBNMed)** ajoute que la stratégie PEE en région PACA a permis, pour répondre à ces besoins, de créer le site INVMEF-Flore ([www.invmed.fr](http://www.invmed.fr)) présentant des fiches espèces avec des préconisations de gestion, des retours d'expériences, etc. Les acteurs en région Occitanie peuvent aussi consulter le site INVMEF.

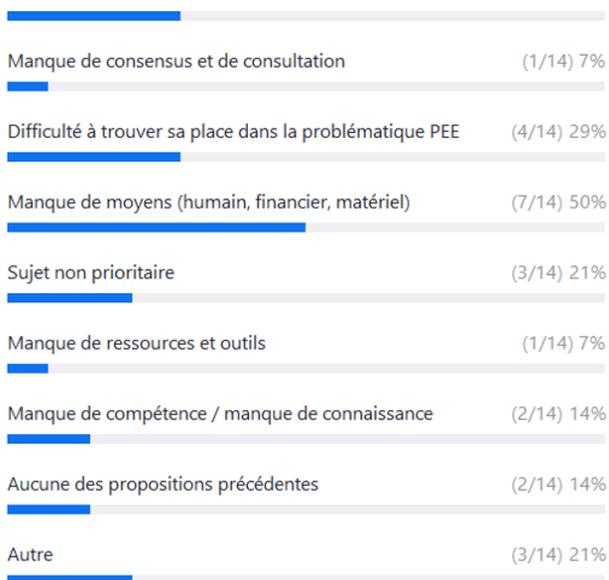
**James Molina (CBNMed)**, en accord avec Véronique Ventre : il faut comprendre les besoins des acteurs. Parfois, ils ont une approche très logique : couvre-sol, anti-feu. Il faut les informer correctement sur les risques sanitaires, agricoles et écologiques. Certains acteurs sont peut-être perdus devant tous les sites web d'information : chacun développe son site, avec ses onglets. On peut se perdre. Il faut avoir un discours cohérent globalement, mais en utilisant des mots adaptés aux différents publics. Il y a 3 grands types de publics différents : les instructeurs de dossiers/financeurs, les préconisateurs (architectes paysagistes, pépiniéristes), et les gestionnaires d'espaces naturels ou autres gestionnaires (routiers, etc.). Il faut arriver à cibler les 3 publics pour une même espèce, en expliquant en quoi c'est intéressant, préconisé ou au contraire dangereux.

Il faut faire attention à ne pas braquer les gens : ne pas être exhaustif dans un premier temps. Si on arrive à organiser les cibles pour que chaque personne qui travaille en lien avec les PEE trouve son compte, on décide ensuite de ne plus mettre d'argent public sur cette espèce.

Créer un réseau humain est primordial : aller à la rencontre des acteurs sur le terrain, échanger, etc. Si les gens connaissent un interlocuteur auquel ils peuvent s'adresser, qu'ils soient dans l'administration, dans la gestion, etc. cela facilite leur intérêt.

## FREINS

1:57 | 1 question | 14 sur 14 (100%) a/ont participé



## SONDAGE 2 : Freins

Quels seraient, à votre avis, les freins à votre mobilisation à travailler avec nous sur la problématique PEE ? (3 choix possibles)

*Difficulté à gérer le vivant = 29%*

*Manque de consensus et de consultation = 7%*

*Difficulté à trouver sa place dans la problématique PEE = 29%*

*Manque de moyens (humain, financier, matériel) = 50%*

*Sujet non prioritaire = 21%*

*Manque de ressources et outils = 7%*

*Manque de compétence / manque de connaissance = 14%*

*Aucune des propositions précédentes = 14%*

*Autre = 21%*

**Figure 2** : résultats du sondage 2

### Sur la question des freins :

**Laure Chevillard (PNR Pyrénées Ariégeoises)** explique qu'elle a un peu de mal à trouver sa place, le Parc est typiquement en position de relai auprès des élus, des collectivités, etc. qui se retrouvent face à un phénomène de propagation qu'ils n'ont pas forcément diagnostiqué, qu'il va falloir possiblement évaluer, pour ensuite les orienter vers les bons interlocuteurs. Ce n'est pas évident de trouver les interlocuteurs vers qui les rediriger. Les interlocuteurs que l'on sollicite ne semblent pas voir l'importance d'intervenir. Je ne me sens pas reconnue comme un relai dans cette thématique-là. On est aussi prescripteurs pour éviter que ces espèces ne soient introduites dans des projets d'aménagement. Je suis étonnée d'être la seule représentante de PNR aujourd'hui. Dans quelle mesure les PNR sont-ils associés à la stratégie ?

**L'équipe organisatrice** répond qu'il est possible que des PNR soient impliqués dans d'autres GT. La constitution des groupes de travail a été réalisée pour que des représentants de chaque type de structure soient présents à chaque GT sur les différentes thématiques. Est-ce que vous pensez que les autres PNR sont susceptibles de se sentir de la même façon face à cette problématique ? Comment vous accompagner là-dessus ? Les PNR sont des acteurs clés, à l'interface entre le développement rural et la conservation de la biodiversité.

**Laure Chevillard (PNR Pyrénées Ariégeoises)** sur l'aspect biodiversité : la charte est en train d'être réécrite (pour la période 2025-2040). Il serait intéressant de clarifier les orientations sur cette thématique-là. Nous avons l'occasion de travailler avec des gestionnaires routiers, des gestionnaires communaux, etc. L'idéal serait de définir des modes d'actions efficaces pour être exemplaires sur ces questions-là. Autre aspect : nous travaillons aussi sur la promotion de la marque Végétal local et la structuration de la filière, mais nous n'avons pas d'approvisionnement en ligneux sur le territoire en Végétal local. Les producteurs horticoles paraissent être des cibles spécifiques. Nous serions intéressés pour avoir des outils spécifiques.

**Pierre Ehret (DGAL)** explique qu'ils ont aussi des difficultés à se positionner par rapport à la thématique (en tant que représentant de l'administration). Les agents de l'État sont plutôt dans le « dictat » : on cible les espèces émergentes et le but est de les éradiquer. C'est compliqué de travailler avec d'autres administrations. Il y a un vrai besoin de coordination entre administrations. Il y a un besoin d'exprimer ces difficultés car si les administrations ne signalent pas la difficulté de mettre en œuvre la réglementation européenne (qui est la porte d'entrée pour la prise en compte de la thématique PEE par l'administration), elle ne changera pas. Pour l'instant, il y a deux lignes de nage complètement parallèles, ce qui rend la prise en compte de la problématique globale des invasions biologiques compliquée. Je suis très surpris que les PEE réglementées au niveau européen n'aient pas été évoquées. Comment vous les priorisez ? De notre côté, nous ne pouvons pas travailler sur les non réglementées.

**James Molina (CBNMed)** répond que lorsqu'une espèce est réglementée, nous n'avons même pas à nous poser de questions, à part comment on va faire pour apprendre à lutter contre cette espèce ? Pour les espèces interdites, on peut avoir des soucis pour les gérer, mais pas pour préconiser (consensus).

**Jérôme Dao (CBNPMP) propose un exemple** : l'ailante (*Ailanthus altissima*) est une PEE considérée comme largement répandue en Occitanie et réglementée au niveau européen. Donc on est incités à la contrôler mais elle est difficile à gérer et largement répandue. L'enjeu pour tous est plutôt de mettre le paquet sur les espèces qui viennent d'arriver sur le territoire. Pour les espèces déjà largement répandues, on apprend à les gérer, on adapte les pratiques, etc.

**Pierre Ehret (DGAL)** répond que ce serait bien que cet aspect figure de façon explicite dans la stratégie régionale. Nous avons souvent des demandes qui arrivent par les services départementaux (plutôt par les DDPP que les DDTM) et il est difficile de leur répondre : une espèce réglementée est supposée absente ou faisant l'objet de lutte en théorie selon le règlement européen. Dans la réalité, ce n'est pas possible. Il faudrait faire remonter au niveau national (et à Bruxelles) que la stratégie encourage, sur certaines espèces, une intervention minimale. Ou alors uniquement sur des sites à enjeux biodiversité clairement identifiés.

**James Molina (CBNMed), suite aux échanges** : il y a un quatrième public avec les personnes qui réglementent. Il faut bien sensibiliser à deux niveaux : national et européen. C'est certainement le MNHN qui va discuter au niveau européen : il faut qu'il soit briefé pour que ses préconisations ne soient pas difficiles à traduire. Comment traduire la lutte par des outils réglementaires ? Et faire en sorte que, pour certaines espèces, on ne les traduit pas ?

**Sébastien Fournié (DREAL Occitanie)** souligne que la réglementation prévoit une facilité pour les espèces végétales émergentes car, dans la plupart des cas de figure, on peut s'abstenir de fournir un arrêté préfectoral de lutte (l'arrêté préfectoral est utile pour la pénétration sur des terrains privés quand le propriétaire n'accepte pas que des organismes viennent sur son terrain, ou quand il y a des mesures qui pourraient porter atteintes à des espèces protégées).

Dans tous les autres cas de figure, la réglementation intègre le fait qu'il faille réagir rapidement et prévoit de ne pas passer par un arrêté préfectoral spécifique. Donc, pour les espèces émergentes, qu'elles soient réglementées ou non, ça ne change finalement pas grand chose. La stratégie PEE Occitanie intègre les espèces réglementées à côté des autres espèces, et le caractère d'urgence est pris en compte dans la méthode de hiérarchisation. Pour les espèces bien en place, c'est un gouffre financier. De plus, la réglementation européenne prévoit des actions sur du long terme, alors que la France ne met pas forcément les actions et le budget en place.

**L'équipe organisatrice** : comment agir dans l'urgence ? Comment se traduirait une meilleure coordination entre administrations ? Est-ce que la stratégie pourrait contribuer à cette amélioration ?

**Pierre Ehret (DGAL)** explique qu'au niveau régional, ce n'est pas forcément prévu (il est nécessaire de développer cela) car l'administration intervient en interministériel (cosigné par les deux ministères) et ne peut pas se rendre compte de comment la réglementation est déclinée aux échelles infranationales.

**Sébastien Fournié (DREAL Occitanie)** pour information : un nouveau stagiaire de Master 2 vient d'arriver à la DREAL Occitanie pour « faire un état des lieux des pratiques des différents services, et proposer des outils pour coordonner les services entre eux, et homogénéiser les pratiques ».

**Iris Lang (CEN Occitanie)**, pour faire le lien avec la liste EEE faune et la liste réglementaire. L'objectif est de faire évoluer la réglementation, de faire le lien avec la DREAL Occitanie et s'il y a un nouveau stagiaire qui commence juste de travailler sur la problématique, le CEN Occitanie est ravi de pouvoir travailler avec lui. Il y a des enjeux qui posent problème à certains acteurs. Le CEN Occitanie, en créant sa liste de faune exotique envahissante explique bien que c'est une « liste de connaissance », une liste scientifique et non une liste réglementée. Car la liste réglementée pose notamment problème dans le secteur de la pêche. Il faut avoir des listes de consensus avec ces acteurs. Pour information, le CEN Occitanie recherche à organiser des groupes de travail sur l'enjeu « urbain et routes » pour la faune exotique envahissante, pour voir ce qui est envisageable et faire. Ils vont passer un appel à contribution via la prochaine newsletter EEE Occitanie.

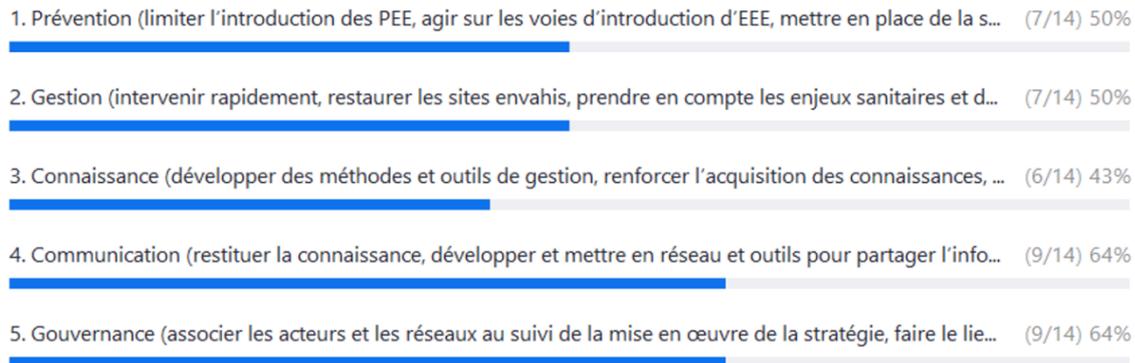
Pour s'inscrire : <https://us9.list-manage.com/subscribe?u=900c146a621e41ed5f4a37d58&id=de34e1afbe>

**Christophe Rosso (Collectivité Le Grau du Roi)** explique que plus on met en commun les connaissances, mieux cela ira.

### SONDAGE 3 : Attentes/priorité

1. La future stratégie s'organisera autour de 5 grands axes (prévention, connaissance, gestion, communication, gouvernance). Pour vous, quelles sont les orientations dans lesquelles vous souhaitez vous impliquer ? (Choix multiple) \*

14/14 (100%) a/ont répondu



La future stratégie s'organisera autour de 5 grands axes (prévention, connaissance, gestion, communication, gouvernance). Pour vous, quelles sont les orientations dans lesquelles vous souhaitez vous impliquer ?

1. *Prévention (limiter l'introduction des PEE, agir sur les voies d'introduction d'EEE, mettre en place de la surveillance, élaborer des plans de gestion, identifier les secteurs et espèces prioritaires, etc.) = 50%*
2. *Gestion (intervenir rapidement, restaurer les sites envahis, prendre en compte les enjeux sanitaires et de sécurité humaine, adapter la gestion au type de milieu, gestion des déchets verts, etc.) = 50%*
3. *Connaissance (développer des méthodes et outils de gestion, renforcer l'acquisition des connaissances, des listes et des analyses de risque, développer des indicateurs de suivi, etc.) = 43%*
4. *Communication (restituer la connaissance, développer et mettre en réseau et outils pour partager l'information, former et sensibiliser, renforcer les collaborations, mettre en place des groupes de travail, organiser des rencontres, etc.) = 64%*
5. *Gouvernance (associer les acteurs et les réseaux au suivi de la mise en œuvre de la stratégie, faire le lien avec les autres politiques publiques) = 64%*

**Figure 3 : résultats du sondage 3**

#### CONTRIBUTIONS REÇUES PAR MAIL

**Frantz Hopkins du Parc National des Cévennes (excusé)** : les travaux d'amélioration des voies routières (élargissement), peuvent interroger sur leur contribution à la propagation de certaines plantes exotiques (envahissantes ou non). Notamment quand elles se font au travers d'espaces comportant une végétation semi-naturelle encore bien préservée (notamment jusqu'en bordure de bitume).

Donc au niveau stratégie, il est important de :

- Sensibiliser/former les équipes de terrains (travaux publics) sur la flore envahissante (risque de propagation causé par les travaux du sol et le transport de matériaux...), sur les habitats sensibles et la dynamique de végétation (stable/instable, lente/rapide)...
- Favoriser la prise en compte par les services techniques (DDT, etc.) des données botaniques en lignes dans la planification des chantiers ainsi que favoriser l'acquisition de bonnes pratiques (vigilance sur le transport de semences, nettoyage...).

- Améliorer la concertation autour des politiques de développement et d'entretien des routes (entre CD, DDT, communes, et le public, les gestionnaires et associations pertinentes).

Le **CEN Occitanie** souligne qu'il est important de collaborer étroitement avec les structures pouvant être sources d'introduction ou de dispersion d'espèces exotiques.

L'action '**Développer une démarche de prévention des introductions et de la dispersion d'EEE en Occitanie**', prévue dans la stratégie faune, a permis de mettre en place 2 groupes de travail, déjà constitués : « Animaleries, NAC et parcs animaliers », « Eau douce ».

**N'hésitez pas à nous rejoindre pour faire connaître vos besoins, vos pratiques et collaborer à des solutions conjointes !**

Pour plus d'informations : <https://www.cen-mp.org/eeefaune/>

## QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

### GROUPE DE TRAVAIL « URBAIN, AMÉNAGEMENTS, BORDS DE ROUTE »

Tous les retours récoltés lors des groupes de travail ont pour objectif d'être intégrés dans le plan d'action (document opérationnel) de la stratégie PEE Occitanie, en cours de rédaction. Merci à tous les participants pour leur contribution.

#### Améliorer les réseaux et les chaînes décisionnelles

Il est important de former des acteurs référents qui pourront être en capacité d'agir rapidement ou d'alerter d'autres personnes ressources au sein d'un **réseau**. Ces personnes ressources pourront se sentir légitimes sur la thématique et participeront au réseau.

#### Adapter les listes aux divers publics cibles tout en gardant une cohérence globale

L'objectif serait d'avoir une vision partagée de l'application des listes sur l'ensemble du territoire, avec des vraies **préconisations de gestion** communes et homogénéisées à l'échelle de la région (guide sur ce qui doit être fait ou non). Pour cela, il faut faire la différence entre des listes scientifiques, des listes réglementaires et des listes établies en consensus avec les divers acteurs du territoire.

#### Répondre aux besoins de priorisation sur les PEE

Il a été souligné qu'il paraît important d'avoir une vision globale de la priorisation des espèces à gérer (espèces réglementées, largement répandues, impacts selon le milieu ou les activités humaines, etc.), des espaces selon leurs enjeux (d'usages, de biodiversité, gestion différenciée, etc.) et des conflits d'usages PEE (biodiversité, santé, aménagements, etc.).

#### Clarifier les procédures de gestion PEE réglementées versus non réglementées

De plus, les échanges mettent en lumière un manque de clarté entre la gestion des **PEE réglementées** et non réglementées. La distinction entre les listes réglementaires et les listes scientifiques peut être floue et/ou complexe en ce qui concerne les procédures de gestion. Il sera important de clarifier ces éléments dans la rédaction de la stratégie Occitanie.

### Se doter d'une ligne directrice partagée sur les PEE

En outre, les échanges font ressortir le besoin de **documents-cadre** : guides de gestion adaptés aux différents publics pour être plus parlant et concret. Il ressort que certains acteurs peuvent avoir des difficultés à identifier clairement comment gérer les PEE (beaucoup d'information, beaucoup de sites internet, des pratiques « génériques », etc.). Créer des documents de gestion qui ciblent directement les types d'acteurs pourrait permettre de faciliter l'intégration de cette problématique dans leurs pratiques.

### Trouver des financements sur le long terme

Une fois les lignes directrices établies, il est primordial de pérenniser des sources de financement pour mettre en application les actions, répondant aux besoins des acteurs régionaux.

### Contribuer à l'amélioration des connaissances et expérimenter

Travailler à pallier au manque d'information, améliorer l'offre de retours d'expériences (faire un bilan de l'existant) et en termes de **connaissance** sur les espèces, leurs méthodes de gestion, leurs impacts (aussi en lien avec le national). L'**expérimentation** et la communication des résultats auprès des acteurs régionaux semblent être un point qui est ressorti en groupe de travail.

### Sensibiliser à la thématique

La **sensibilisation** semble être primordiale aux yeux des personnes présentes. L'importance d'adapter le discours en fonction des publics cibles a été soulignée à plusieurs reprises. Plusieurs grands types de publics sont identifiés :

- les instructeurs de dossiers (services de l'État, institutionnels) ;
- les financeurs (élus et décideurs publiques) ;
- les producteurs (filrière de production et de commercialisation) ;
- les acteurs de l'appui technique et du conseil (préconisateurs, aménageurs, bureaux d'étude, appui à maîtrise d'ouvrage, entreprises de génie écologique, paysagistes, etc.) ;
- les maîtres d'ouvrage et porteurs de projet (utilisateurs) ;
- les gestionnaires d'espaces (naturels, semi-naturels ou urbains).

Comprendre les besoins de chaque type d'acteurs individuellement (par exemple, mieux comprendre l'intérêt qu'ont certaines PEE pour les horticulteurs) permet de déconstruire leur utilisation et de proposer des alternatives avec un discours pertinent. Globalement, les producteurs et les pépiniéristes ressortent comme des cibles majeures et prioritaires. De plus, il paraît important de rechercher à promouvoir le dialogue entre pairs, en particulier pour l'adaptation des pratiques, les retours d'expériences, etc.

### Mieux connaître les acteurs du changement

Mieux connaître les acteurs cible pour apprendre à mieux **échanger** avec eux sur le sujet et être en capacité de co-construire des projets porteurs d'avenir (recherche de consensus avec les acteurs régionaux). Bien faire comprendre qu'une PEE n'est pas forcément problématique dans chaque contexte et en évitant les généralisations, il pourra être possible de trouver des consensus.

### Contribuer à faciliter la communication interministérielle sur le sujet

Il est aussi nécessaire de faire en sorte d'améliorer la **communication** entre services de l'État sur cette thématique et de faire des retours sur les difficultés et la déclinaison stratégique à l'échelle nationale.

**QUELQUES RESSOURCES DISPONIBLES**  
**GROUPE DE TRAVAIL « URBAIN, AMÉNAGEMENTS, BORDS DE ROUTE »**

**Ressources JEVI (jardins, espaces verts, infrastructures) :**

- Valhor, 2015 : Code de conduite plantes envahissantes. Disponible au lien suivant : <https://www.codeplantesenvahissantes.fr/accueil/>
- UNEP (Union nationale des entreprises du paysage), 2019 : Règles professionnelles “gestion des PEE et adventices”, gestion de populations de plantes exotiques envahissantes et d'adventices. Disponible au lien suivant : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/bonnes-pratiques-du-secteur-les-regles-professionnelles/les-regles-parues/p-e-6-r0-gestion-de-populations-de-plantes-exotiques-envahissantes-et-dadventices/>
- Plante et Cité, 2012 : gestion préventive des PEE, fiches techniques. Disponible au lien suivant : [https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/114/gestion\\_preventive\\_des\\_plantes\\_exotiques\\_envahissantes](https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/114/gestion_preventive_des_plantes_exotiques_envahissantes)

**Ressources Aménagements**

- FNTF (Fédération nationale des travaux publics), 2019 : Guide d'identification et de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les chantiers de travaux publics. Disponible au lien suivant : [http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/documents/biblio/leguide\\_v5-eee\\_chantiers\\_compressed.pdf](http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/documents/biblio/leguide_v5-eee_chantiers_compressed.pdf)
- UNPG (Union nationale des producteurs de granulats), 2014 : gestion des invasives sur les sites de carrières. Disponible au lien suivant : [http://www.bibliotheque-unpg.fr/bibli/BIODIVERSITE\\_ET\\_PAYSAGE/NP-A20-14-G.pdf](http://www.bibliotheque-unpg.fr/bibli/BIODIVERSITE_ET_PAYSAGE/NP-A20-14-G.pdf)
- UPGE, 2020 (Union professionnelle du génie écologique) : préconisation pour la rédaction des cahiers des clauses techniques particulières. Disponible au lien suivant : <http://www.genie-ecologique.fr/wp-content/uploads/2020/09/Note-de-synth%C3%A8se-CCTP-EVEE-v14.pdf>

**Autres ressources**

- DIRCE (Direction interdépartementale des routes Centre-Est), 2015 : préconisations de gestion en bords de route. Disponible au lien suivant : <https://www.calameo.com/books/000564149379bc4e356d4>
- DIRA (Direction interdépartementale des routes Atlantique), 2014 : préconisations de gestion en bords de route. Disponible au lien suivant : [https://obv-na.fr/ofsa/ressources/5\\_ref\\_eee/GuideEEE\\_DIRA\\_CBNSA\\_v2020.pdf](https://obv-na.fr/ofsa/ressources/5_ref_eee/GuideEEE_DIRA_CBNSA_v2020.pdf)
- IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature) France, 2016 : préconisation de gestion des EEE sur les sites d'entreprises (tome 1). Disponible au lien suivant : [https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN\\_Guide\\_EEE\\_entreprises\\_L1.pdf](https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN_Guide_EEE_entreprises_L1.pdf)
- UICN France, 2016 : préconisations de gestion des EEE sur les sites d'entreprises (tome 2). Disponible au lien suivant : [https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN\\_France\\_Guide\\_EEE\\_LIVRET2\\_MODIFIE.pdf](https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN_France_Guide_EEE_LIVRET2_MODIFIE.pdf)

### Plateformes internet :

- Observatoire des ambrosies (FREDON France, Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) : fiches et guides de gestion (bords de routes, travaux, etc.). Disponible au lien suivant : <https://ambrosie-risque.info/>
- Centre de ressources nationales EEE (UICN & OFB, Office français de la biodiversité) : plateforme nationale sur les espèces exotiques envahissantes (EEE). Disponible au lien suivant : <http://especies-exotiques-envahissantes.fr/categorie-espece/flore/>
- INVMEF-Flore (CBNMed & CBNC, Conservatoire botanique national Corse & CBNA, Conservatoire botanique national alpin) : plateforme interrégionale sur les espèces végétales exotiques envahissantes. Disponible au lien suivant : [www.invmed.fr](http://www.invmed.fr)

## GLOSSAIRE DES ACRONYMES

### GROUPE DE TRAVAIL « URBAIN, AMÉNAGEMENTS, BORDS DE ROUTE »

ARB : Agence régionale de la Biodiversité

ARS : Agence régionale de santé

CBNA : Conservatoire botanique national alpin

CBNC : Conservatoire botanique national Corse

CBNMed : Conservatoire botanique national méditerranéen

CBNPMP : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

CD : Conseil départemental

CDR-EEE : Centre de ressources espèces exotiques envahissantes

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

DDPP : Direction départementale de la protection des populations

DDT(M) : Direction départementale des Territoires (et de la Mer)

DGAL : Direction générale de l'Alimentation

DIR : Direction interdépartementale des routes

DIRA : Direction interdépartementale des routes Atlantique

DIRCE : Direction interdépartementale des routes Centre-Est

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EEE : espèces exotiques envahissantes

FNTF : Fédération nationale des travaux publics

FREDON : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

GT : Groupe de travail

IUCN : Union internationale pour la conservation de la nature

OFB : Office français de la biodiversité

OFB : Office français de la biodiversité

PEE : plantes exotiques envahissantes

PNR : Parc naturel régional

UNEP : Union nationale des entreprises du paysage

UNPG : Union nationale des producteurs de granulats

UPGE : Union professionnelle du génie écologique